



Succession grand mère part attribuée aux petits enfants

Par **Bonnin christelle**, le **28/08/2018** à **19:10**

Ma grand mère est décédée depuis 3 ans et sa maison vient d'être vendue elle avait 4 enfants dont mon père qui est décédé lui aussi
C'est donc mon frère et moi qui héritent de sa part. Ma grand mère avait fait donation de son vivant de sa maison à ses enfants et ma mère encore en vie hérite donc aussi d'une partie de la maison car ils étaient mariés sous le régime de la communauté.
Je voulais savoir à quel pourcentage avons nous droit chacun sur cette vente
Merci beaucoup

Par **Peretto**, le **28/08/2018** à **19:31**

Bonjour ,

Au décès de votre père votre mère a choisi 100 % en usufruit ou bénéficiait elle d'une donation au dernier vivant de la part de votre père ?

Par **janus2fr**, le **29/08/2018** à **07:38**

Bonjour,

Difficile de vous suivre.

Vous citez en titre la succession de votre grand-mère.

Vous dites ensuite que celle-ci avait fait donation de la maison, de son vivant, à ses enfants.

Cette maison n'entre donc pas dans sa succession puisqu'elle n'en était plus propriétaire.

Votre question ne porte t-elle pas plutôt sur la succession de votre père ?